

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO**
représentée par son président, Monsieur Denis ODJO
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 40066033800023

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

J. O

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 915 462 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 328 000 €, le solde restant s'élève à 587 462 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **150 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 065 462 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 171 300€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 28 523 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE TAEKWONDO
FEDERATION FRANCAISE DE
TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES
25, Rue St Antoine c/s 33417 - 69441 LYON Cedex - www.ftda.fr
Tél. 04 37 56 14 14 - Fax 04 37 56 14 15

Fait à Paris le **27 JUIL. 2016**

LE DIRECTEUR DES SPORTS



La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE **27/07/16** DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **2.10.128425-1**

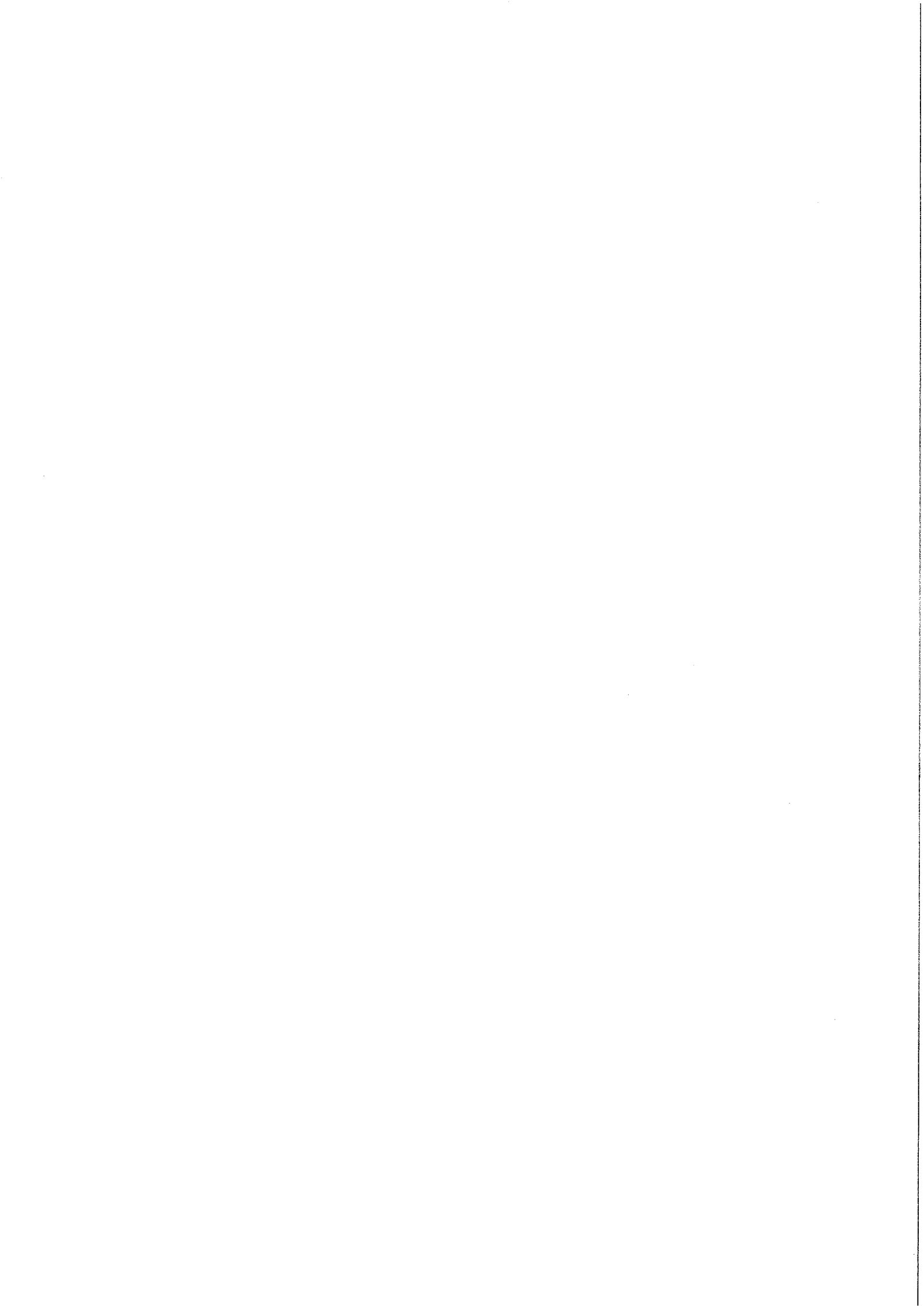
¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires									
Nombre de licences		53655	55000	54054	55000	56000	57000		
Nombre de licences et d'ATP		0	0						
Nombre total de licences et d'ATP		53655	55000	54054	55000	56000	57000		
Nombre et taux de licences féminines		17054 (31,78%)	16500 (30%)	17677 (32,7%)	16500 (30%)	16800 (30%)	17100 (30%)		
Nombre et taux de licences en ZUS		3994 (7,44%)	2934 (5,33%)	(%)	2934 (5,34%)	2993 (5,34%)	3053 (5,36%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		10495 (19,56%)	(%)	10144 (18,77%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		25	22	30	24	24	26		
Promouvoir l'équité financière et l'efficacité des fédérations sportives									
Solidité financière		4,47	0,97		7,0 %	7,0 %	7,0 %		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives									
Rang sportif de la France		3	0	10	5	10	10		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
Taux de suivi médical complet – SHN		95,65%	96%	50,96%	96%	96%	96%		
Taux de suivi médical complet – Espoirs		90,91%	100%	100%	96%	100%	100%		
Emplois d'avenir									
Nombre d'emplois d'avenir		2	2	2	20				
Lettres de missions signées dans CTS-Web									
Nombre et taux de lettres de missions signées		15 (88,24%)	100%	17 (94,44%)	100%				

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1	
Indicateur		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires	nombre de formations (arbitrage, enseignement, dirigeants)	10	15	13	15	20	20		
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires	nombre d'animations (stages experts, passages de grades, compet...)	10	15	21	15	15	15		
Structurer l'ensemble des interrégions de la fédération pour en faire des relais actifs et performants de la mise en œuvre de la politique fédérale (mutualisation des ligues)	mise en conformité des équipements électroniques des manifestations	60	40%	80%	40%	60%	80%		

J.P.O

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Favoriser le développement de nouvelles pratiques et l'accès à la pratique de nouveau publics.	nombre de licenciés suivant les formations en handitaekwondo et body taekwondo	62 handi. 3625 bodytaek	70 handi. 13 DEJEPS AQSA	50 handi et 2100 bodytaek	50 handi et 2200 bodytaek	50 handi et 2300 bodytaek
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	nombre et qualité des élus et techniciens français dans les instances internationales	8	8	8	8	8
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	nombre d'actions pilotées par des élus et techniciens français dans les instances internationales	27	30	20	20	20
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales	nombre de médailles sur les compétitions de référence pour le collectif senior	9	3	2 médailles au Championnat du Monde	3 médailles Jeux Européens et 2 quotas JO-1 médail	2 médailles au Championnat du Monde
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales	nombre de médailles sur les compétitions de référence pour le collectif relève	5 méd CM junior 2 méd JO 4 Méd CM ca det	3	3 médailles au Ch d'Europe <21 ans - 4 à 5 médaille	2 médailles au ch du Monde Junior - 2 à 3 médaille	3 médailles au Ch d'Europe <21 ans - 4 à 5 médaille
Rendre efficient le PES (Parcours d'excellence sportive)	% de résultats obtenus par les SHN issus des CFE, clubs performances et Pôle France Olympique sur les championnats nationaux	75%	75%	75%	80%	90%
Valorisation des clubs "performance" dans le dispositif du P.E.S (8 clubs performance élite 1 et 8 clubs performance élite 2)	Nombre de cadres formés dans le cadre de l'accompagnement des 16 clubs	20	en sommel en 2015 remplacé par DFER en 2016	12	16	20
Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation	Nombre de participants à la Formation professionnelle, continue, initiales (bénévoles)	453	481	440	455	470
Accompagnement de l'emploi	Nombre d'emploi d'avenir	12	12 ?	20	25	30
Sport et santé: prévention par le sport et protection des sportifs	taux de suivi médical complet	96%	51%	96%	96%	96%

210

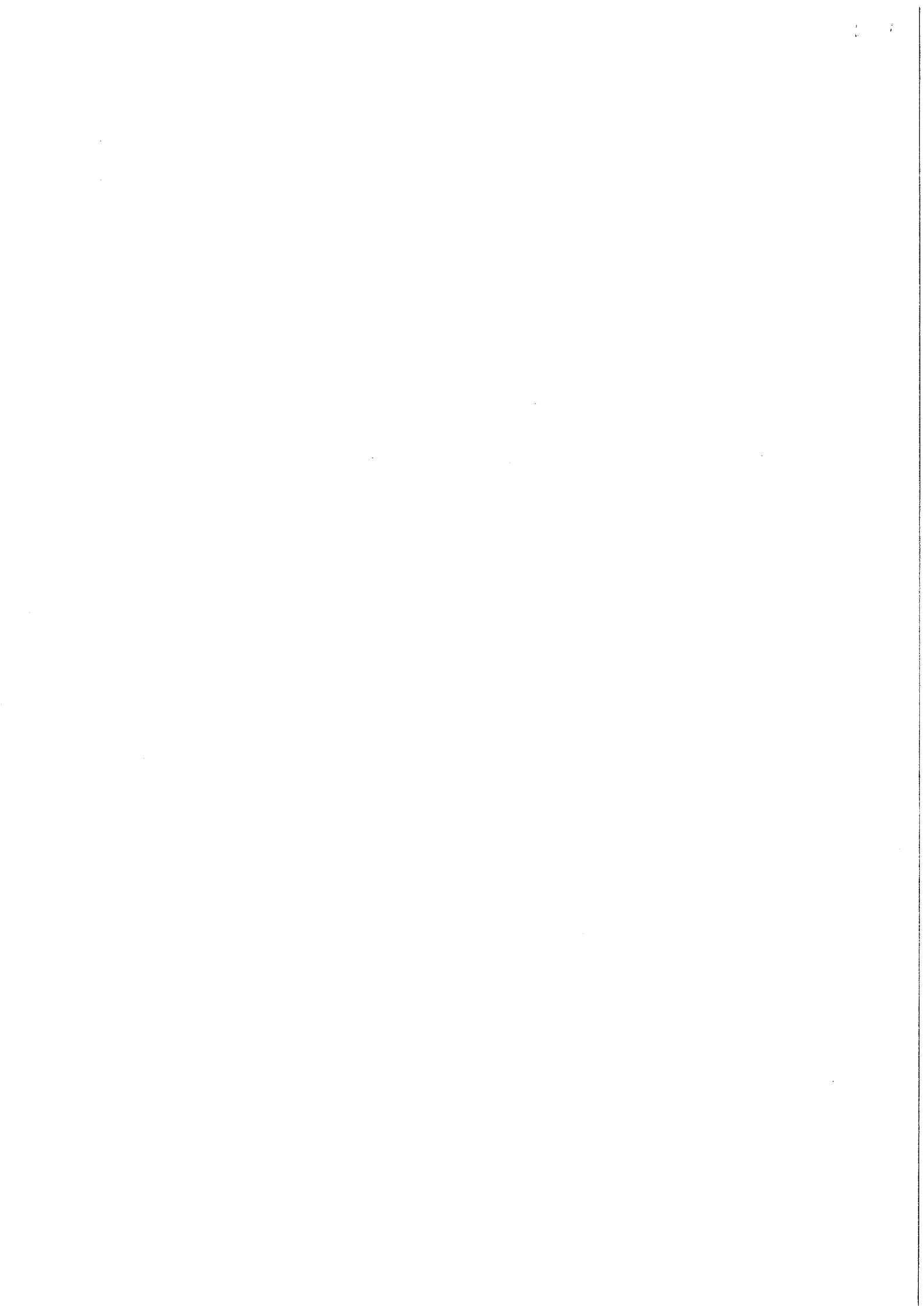
Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Favoriser le développement de nouvelles pratiques et l'accès à la pratique de nouveau publics.				
Action 1	62 000 €	15 200 €	15 200 €	46 800 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	62 000 €	15 200 €	15 200 €	46 800 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 000 €	6 000 €	6 000 €	39 000 €
	17 000 €	9 200 €	9 200 €	7 800 €
Structurer l'ensemble des interrégions de la fédération pour en faire des relais actifs et performants de la mise en œuvre de la politique fédérale (mutualisation des ligues)				
Action 1	260 000 €	37 000 €	20 000 €	240 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	260 000 €	37 000 €	20 000 €	240 000 €
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires				
Action 1	217 600 €	73 000 €	64 800 €	152 800 €
Structuration fédérale	217 600 €	73 000 €	64 800 €	152 800 €
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	217 600 €	73 000 €	64 800 €	152 800 €
Action 1	48 500 €	5 000 €	0 €	48 500 €
Programmes d'échanges internationaux	48 500 €	5 000 €	0 €	48 500 €
	48 500 €	5 000 €	0 €	48 500 €
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales				
Action 2	996 400 €	660 000 €	614 000 €	382 400 €
Aides personnalisées (AP)	996 400 €	660 000 €	614 000 €	382 400 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	207 000 €	83 000 €	60 000 €	147 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	599 400 €	402 000 €	379 000 €	220 400 €
	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
Rendre efficient le PES (Parcours d'excellence sportive)				
Action 2	527 500 €	305 000 €	245 000 €	282 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	527 500 €	305 000 €	245 000 €	282 500 €
Sport et santé: prévention par le sport et protection des sportifs				
Action 3	84 000 €	47 500 €	36 462 €	47 538 €
Accompagnement sanitaire préventif	84 000 €	47 500 €	36 462 €	47 538 €
Prévention dopage	27 000 €	15 000 €	10 000 €	17 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 500 €	2 000 €	0 €	3 500 €
Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation				
Action 4	277 050 €	89 000 €	70 000 €	207 050 €
Formations fédérales	277 050 €	89 000 €	70 000 €	207 050 €
Professionnalisation de l'activité	114 200 €	38 000 €	25 000 €	89 200 €
	162 850 €	51 000 €	45 000 €	117 850 €
TOTAL	2 473 050 €	1 231 700 €	1 065 462 €	1 407 588 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

150 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

915 462 €





BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

BNPPARB MEYZIEU (00927)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00927	00001423660	47

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4009 2700 0014 2366 047

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPVBE

FEDERATION FRANCAISE

DE TAEKWONDO

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

